

GUIDE UTILISATEUR DE L'APPLICATION MOBILE ET DU TERMINAL DE PAIEMENT



1. TERMINAL DE PAIEMENT PAX D177	Page 3
2. ASSOCIATION DU TERMINAL DE PAIEMENT	Page 6
3. ENCAISSEMENT CB EN PROXIMITE	Page 11
4. ENCAISSEMENT CB EN LIGNE	Page 19
5. HISTORIQUE DES PAIEMENTS CB EN PROXIMITE	Page 27
6. HISTORIQUE DES PAIEMENTS CB EN LIGNE	Page 32
7. ASSISTANCE TECHNIQUE	Page 35

1. TERMINAL DE PAIEMENT PAX D177



1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERMINAL DE PAIEMENT

- Application mobile (IOS et Android)
- Ecran couleur
- Ticket de paiement dématérialisé
- Autonomie 300 transactions
- Autonomie moyenne en veille 8 heures
- Garantie 12 mois

Veiller à ne pas laisser l'appareil ou sa batterie exposés directement à la lumière du soleil pour une longue période, ou dans un endroit où ils seraient exposés à une haute température, ou dans un environnement humide.

Il est recommandé de changer la batterie si celle-ci présente des traces visibles de dommage (distorsion par exemple).
Pour changer votre batterie, veuillez-vous référer à la rubrique « Assistance Technique ».

Afin d'assurer le bon fonctionnement de votre dispositif de paiement, nous vous recommandons d'accepter les mises à jour du terminal de paiement lorsque celles-ci sont proposées



1.2 RECHARGEMENT DU TERMINAL DE PAIEMENT

Le terminal dispose d'une batterie remplaçable, dont la trappe est située à l'arrière de l'appareil.

Nous vous recommandons de vérifier que le terminal est complètement chargé avant la première utilisation.

Vous devez charger le terminal en utilisant le Chargeur secteur fourni dans l'emballage (Chargeur 5V, 1.0 A).

1. Branchez le connecteur USB, du câble USB fourni, au chargeur secteur USB.
2. Branchez le connecteur micro-USB, du câble micro-USB fourni, au port de rechargement micro-USB du terminal.
3. Connectez le Chargeur secteur USB à une prise secteur électrique appropriée.
4. Assurez-vous que le réseau électrique est opérationnel.
5. Le symbole suivant de la batterie ----, sera affiché sur le terminal quand il sera complètement chargé.
6. Lorsque la charge est terminée, mettez la prise du réseau électrique hors tension

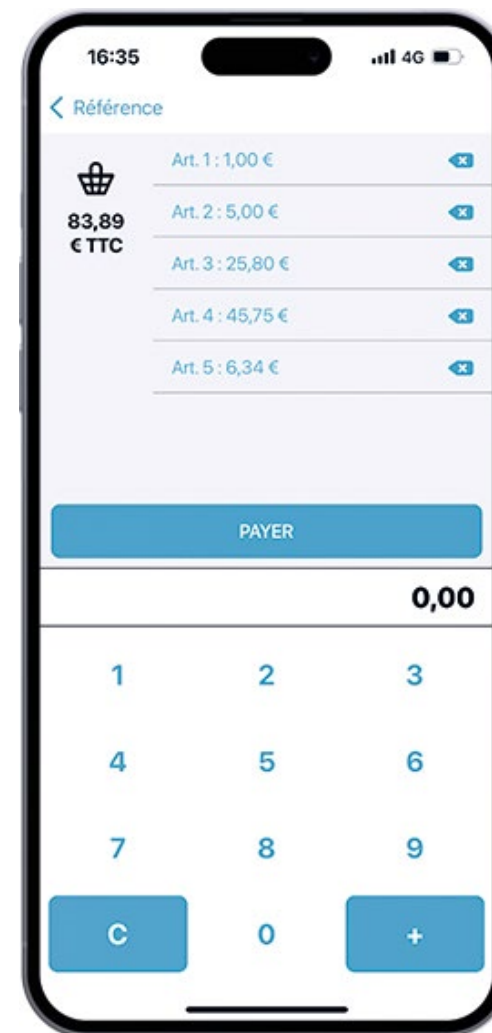
Veiller à ne pas laisser l'appareil ou sa batterie exposés directement à la lumière du soleil pour une longue période, ou dans un endroit où ils seraient exposés à une haute température, ou dans un environnement humide.

Il est recommandé de changer la batterie si celle-ci présente des traces visibles de dommage (distorsion par exemple).

**Afin de conserver le terminal en état de marche, vous devez recharger le terminal régulièrement.
Nous recommandons de recharger un terminal qui ne serait pas utilisé régulièrement au moins une fois par semestre.**

2.

ASSOCIATION DU TERMINAL DE PAIEMENT



2.1 PREMIÈRE UTILISATION DU SERVICE CONTODEO

Saisissez l'identifiant et mot de passe qui vous ont été fournis par W-HA.

Le mot de passe est fourni par W-HA et n'est pas personnalisable.

Cliquez sur « Se connecter »

Activez la connexion Bluetooth de votre smartphone

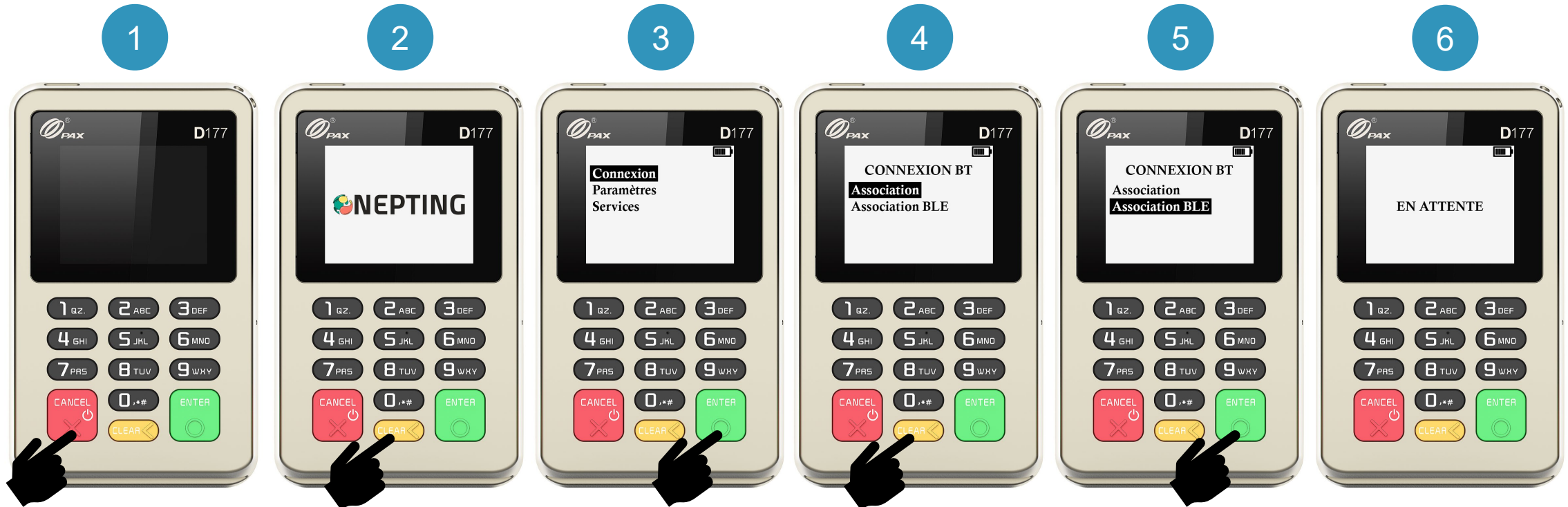
Votre compte d'accès à l'application mobile est nominatif. Ne partagez jamais vos identifiant et mot de passe.

Au-delà de trois tentatives successives incorrectes de saisie de l'identifiant et mot de passe, votre compte utilisateur est bloqué définitivement. Pour débloquer votre compte, veuillez contacter l'assistance technique.



2.2 PRÉPARATION DU TERMINAL DE PAIEMENT

1. Appuyez longuement sur « CANCEL » pour allumer le terminal.
2. Appuyez sur « CLEAR » pour accéder aux réglages.
3. Appuyez sur « ENTER » pour rentrer dans le menu « Connexion ».
4. Appuyez sur « CLEAR » pour défiler dans les menus et aller sur « Association » pour un appairage avec un smartphone Android ou sur « Association BLE » pour un appairage avec un smartphone iOS.
5. Appuyez sur « ENTER » pour valider.
6. Lorsque le message « EN ATTENTE » s'affiche, votre terminal est prêt.

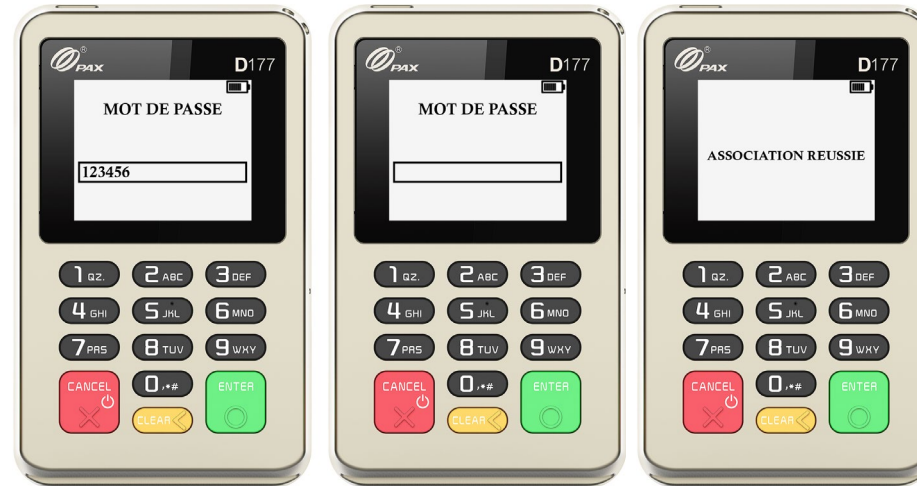
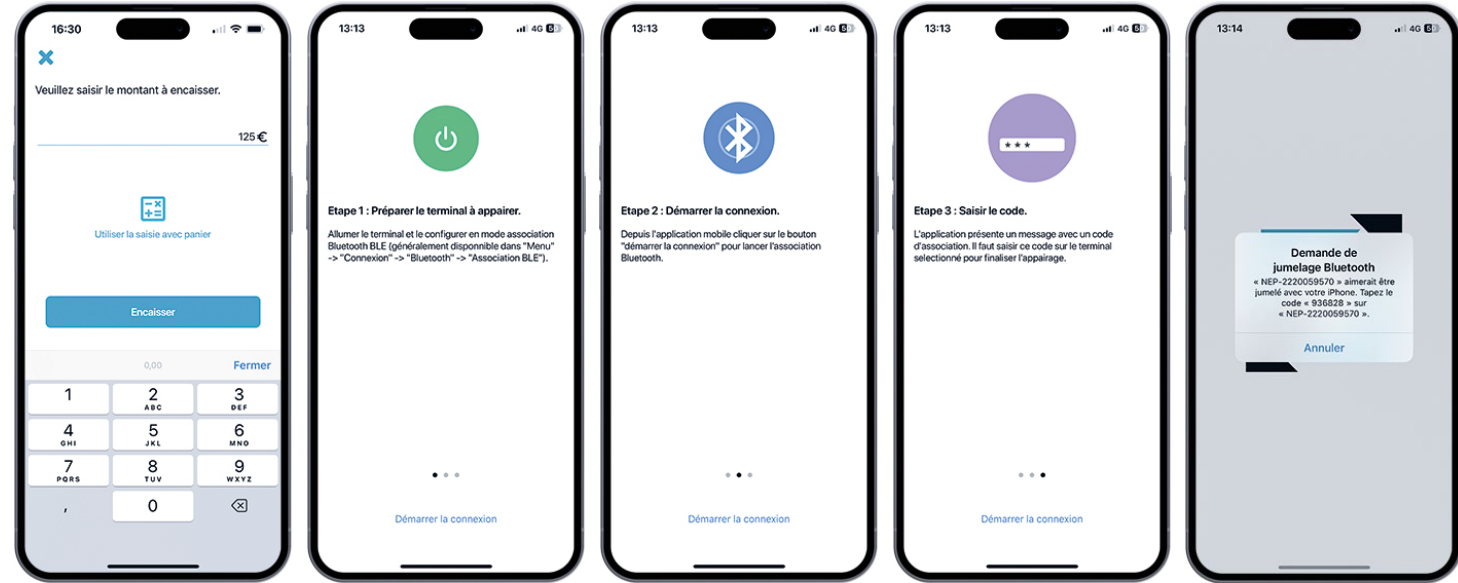


2.3 APPAIRAGE AVEC UN SMARTPHONE

1. Démarrer un encaissement CB en proximité
2. Renseignez un montant et appuyez sur « Encaisser »
3. Si la procédure de préparation du terminal a été effectuée (cf. rubrique 2.2), appuyez sur « Démarrer la connexion »
4. Sur le terminal, renseignez le mot de passe indiqué sur votre smartphone
5. Lorsque le message « Association réussie » s'affiche sur le terminal, vous êtes prêt à utiliser votre application

Note : l'association Bluetooth est réalisée une fois pour toute en principe, vous pourrez dorénavant utiliser l'application sans avoir à revenir sur cette procédure.

Si le terminal a été utilisé avec un autre téléphone, si l'association est supprimée au niveau des réglages de votre téléphone ou si l'application a été réinstallée, vous devrez alors recommencer la procédure d'appairage.



2.4 RÉGLAGES

L'écran « Réglages » est accessible en cliquant sur l'icône en haut à droite de l'application.

Configuration terminal CB

Cette fonctionnalité vous permet d'accéder à la configuration Bluetooth pour un smartphone Android.

Sauvegarde du mot de passe

Cette fonctionnalité vous permet de toujours rester connecté sur l'application mobile et ainsi d'éviter de ressaisir le mot de passe à chaque utilisation

Saisie référence marchand

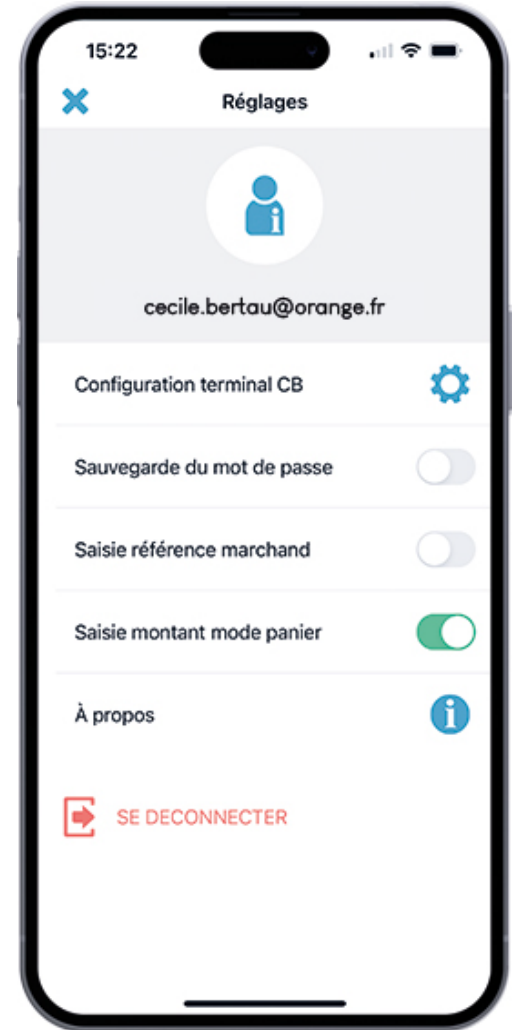
Cette fonctionnalité vous permet de personnaliser vous-même votre numéro de transaction à chaque encaissement

Saisie Montant mode panier

Cette fonctionnalité vous permet de permettre la saisie du montant à encaisser dans une configuration panier

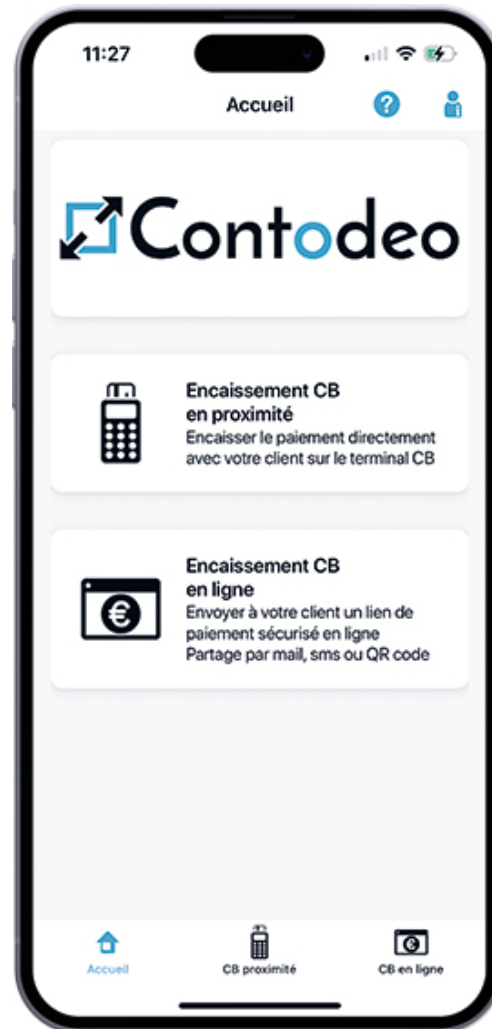
Se déconnecter

Lorsque vous avez terminé d'utiliser l'application ou lorsque vous partagez le smartphone avec un collègue, nous vous recommandons de toujours vous déconnecter de l'application. Pour se faire, il vous suffit de cliquer sur « SE DECONNECTER ».



3.

ENCAISSEMENT CB EN PROXIMITE



3.1 DÉMARRAGE DE L'ENCAISSEMENT

Munissez-vous de votre smartphone et du terminal de paiement.

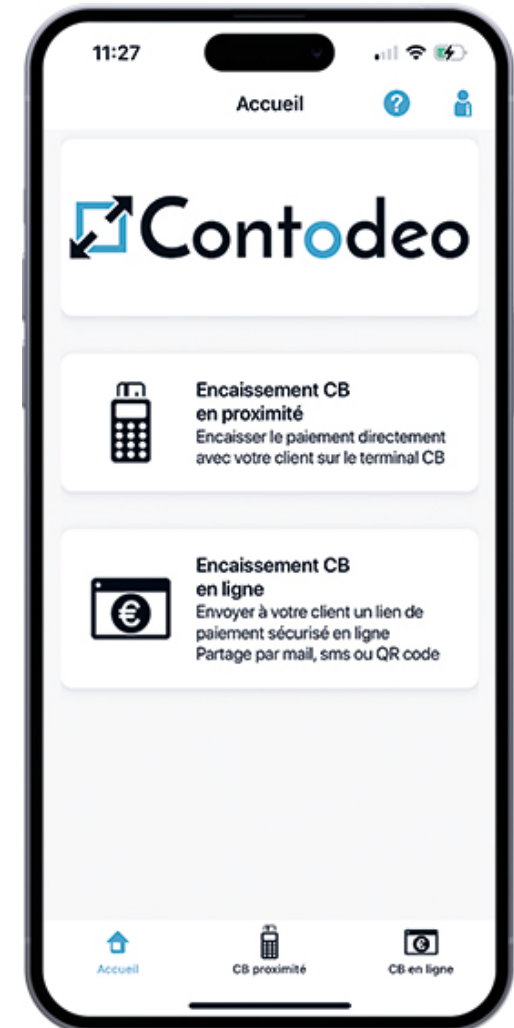
Depuis l'écran d'accueil de l'application Contodeo :

Appuyez sur le bouton « Encaissement CB en proximité »

Note :

Si la connexion Bluetooth est désactivée, ou si aucun terminal de paiement n'est renseigné, vous devez procéder préalablement à la connexion avec le terminal de paiement.

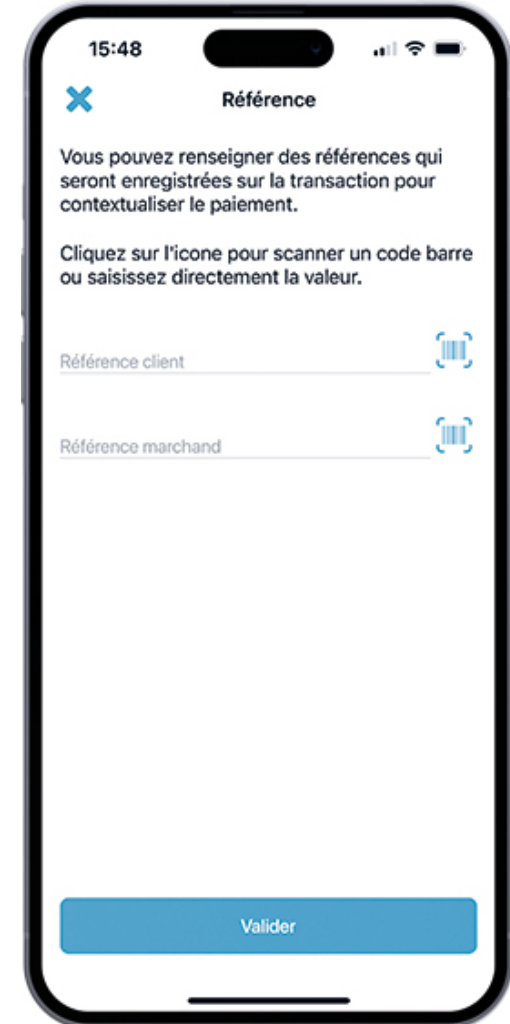
Veillez vous référer à la section 2.3



3.2 SAISIE DE LA RÉFÉRENCE MARCHAND (OPTIONNEL)

Si l'option « Saisie référence marchand » est activée dans vos réglages, cet écran s'affiche avant de pouvoir indiquer le montant de la transaction.

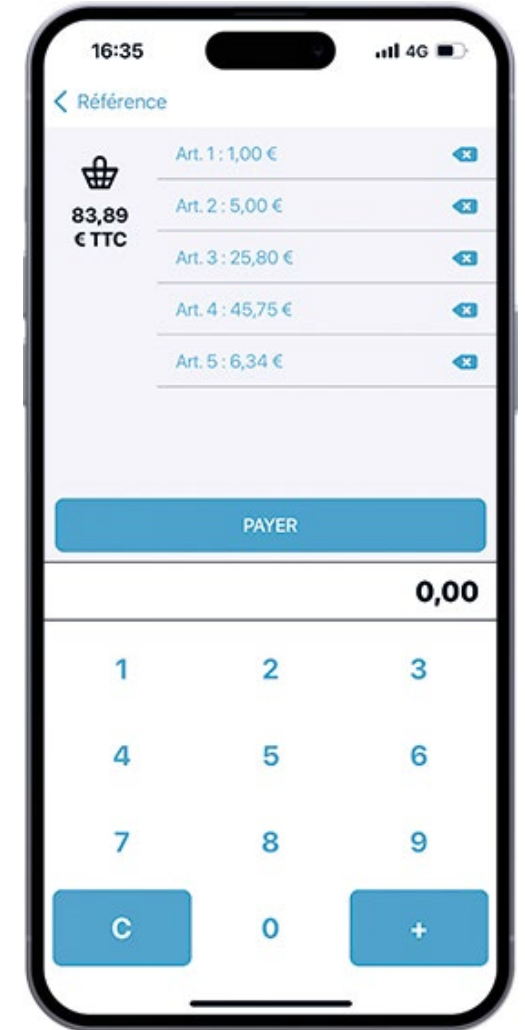
Cet fonctionnalité vous permet de personnaliser votre transaction en indiquant une référence choisie par vos soins.



3.3 SAISIE DU MONTANT À PAYER

2 solutions possibles :

- Saisie directe du montant à encaisser
- Saisie du montant à payer en cliquant sur le lien « Utiliser la saisie avec panier »



3.4 PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

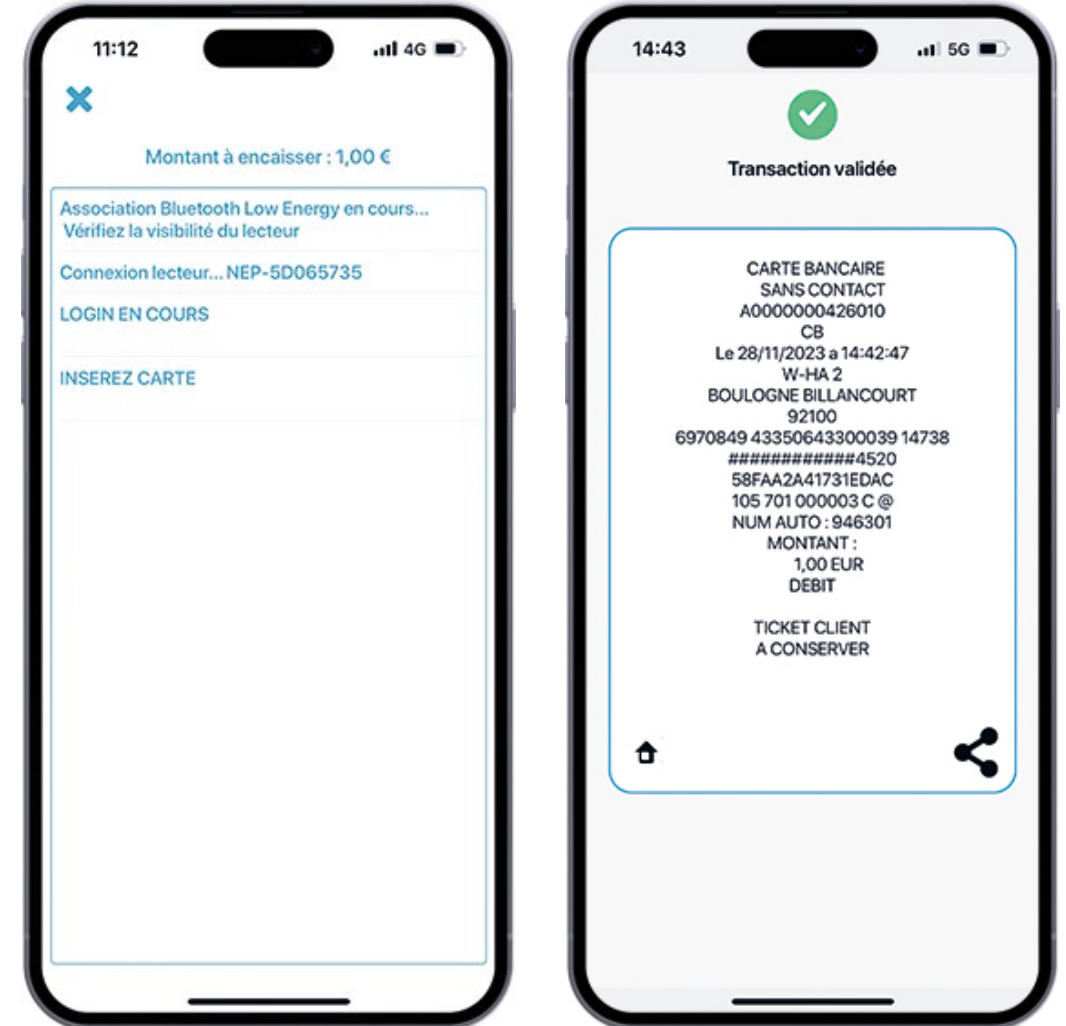
L'application vous invite à insérer une carte bancaire dans le terminal de paiement.

Prenez le terminal de paiement.

Insérez la carte bancaire dans la fente de lecture située sur la tranche basse du terminal de paiement, puce vers le haut et poussez la carte jusqu'à la butée. Où présentez la carte en sans contact au dos du terminal.

Les messages 'INSEREZ CARTE', 'SAISIR CODE', 'PATIENTEZ' se succèdent sur l'écran du terminal de paiement jusqu'au message 'PAIEMENT ACCEPTE RETIREZ CARTE' qui vient confirmer le succès de la transaction.

Dans l'application Contodeo, un reçu électronique récapitulant les détails de la transaction est alors affiché.



3.5 ENVOI DU REÇU ÉLECTRONIQUE (1/3)

Deux icônes apparaissent au pied du reçu électronique :

- L'icône « Partager » à droite vous permet de transmettre ce reçu électronique à votre client, soit par SMS, soit par courrier électronique ('MAIL') en sélectionnant le bouton correspondant en bas d'écran. Ces options sont détaillées dans la page suivante du manuel.
- L'icône « Maison » à gauche vous permet de revenir à l'écran d'Accueil si le client ne vous demande pas de reçu.



3.5 ENVOI DU REÇU ÉLECTRONIQUE (2/3)

Envoi du reçu électronique de la transaction par SMS

Depuis l'écran de Ticket CB :

- Appuyez sur l'icône « Partager » en bas à droite, les boutons SMS et MAIL apparaissent dynamiquement
- Sélectionnez « SMS »
- Saisissez le numéro de téléphone mobile que vous indique le client, et sélectionnez « ENVOYER »



3.5 ENVOI DU REÇU ÉLECTRONIQUE (3/3)

Envoi du reçu électronique de la transaction par EMAIL

Depuis l'écran de Ticket CB :

- Appuyez sur l'icône « Partager » en bas à droite, les boutons SMS et MAIL apparaissent dynamiquement
- Sélectionnez « MAIL »
- Saisissez l'adresse e-mail que vous indique le client, et sélectionnez « ENVOYER »



4.

ENCAISSEMENT CB EN LIGNE



4.1 DÉMARRAGE DE L'ENCAISSEMENT

Munissez-vous de votre smartphone et du terminal de paiement.

Depuis l'écran d'accueil de l'application Contodeo :

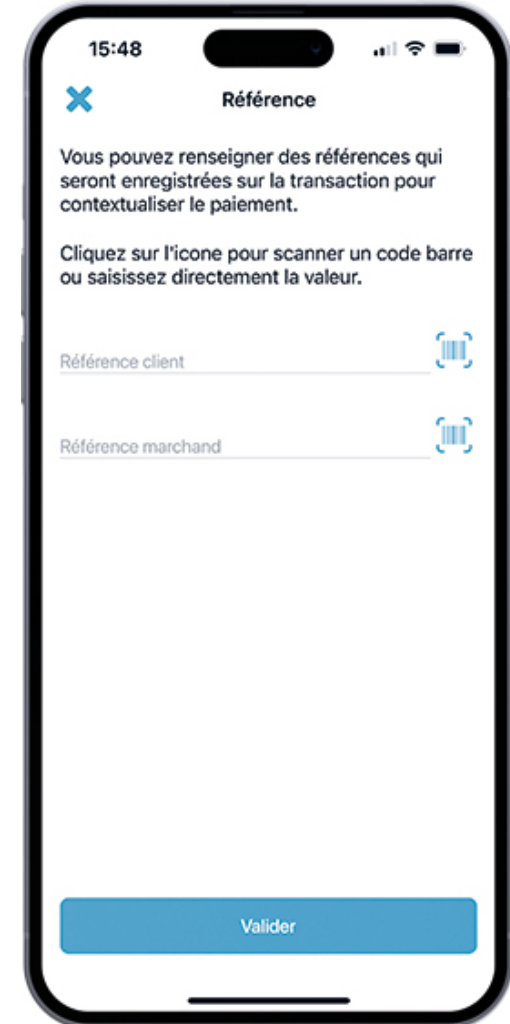
Appuyez sur le bouton « Encaissement CB en ligne»



4.2 SAISIE DE LA RÉFÉRENCE MARCHAND (OPTIONNEL)

Si l'option « Saisie référence marchand » est activée dans vos réglages, cet écran s'affiche avant de pouvoir indiquer le montant de la transaction.

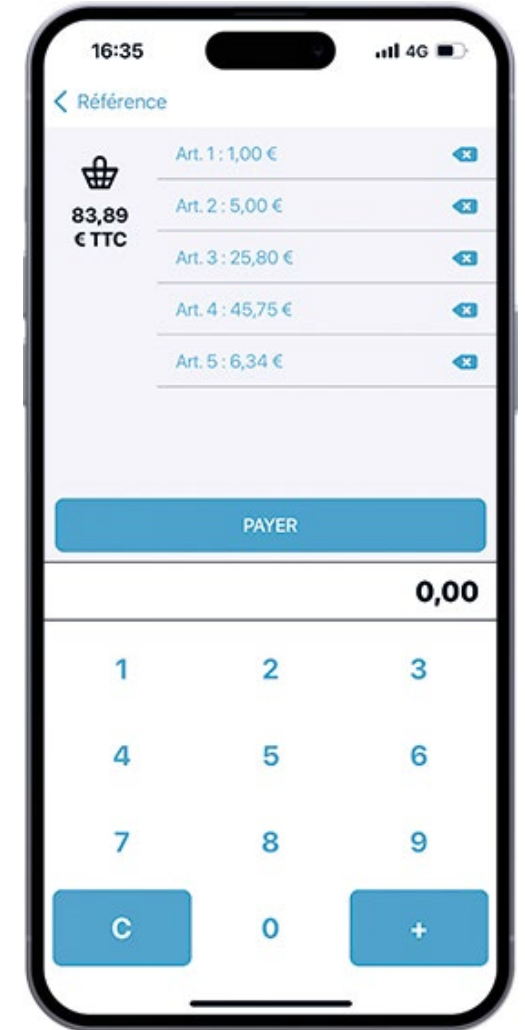
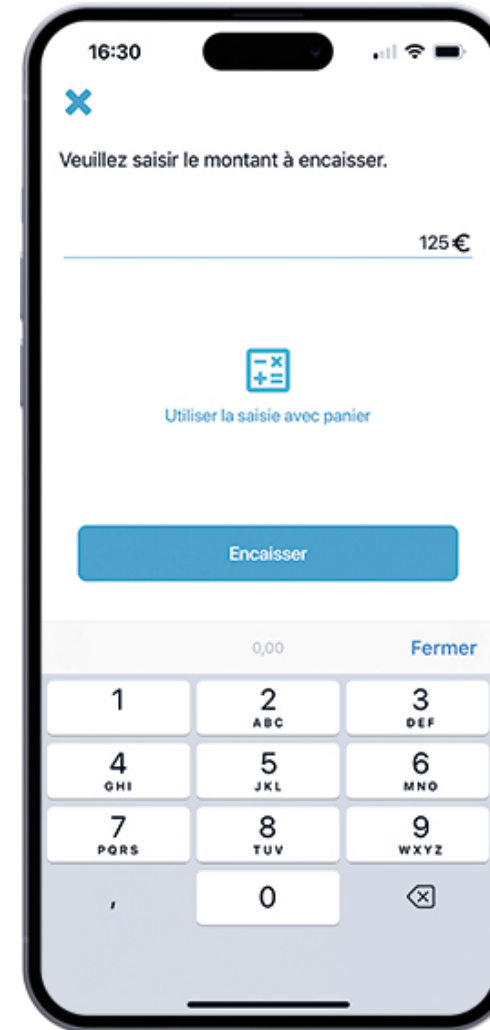
Cette fonctionnalité vous permet de personnaliser votre transaction en indiquant une référence choisie par vos soins.



4.3 SAISIE DU MONTANT À PAYER

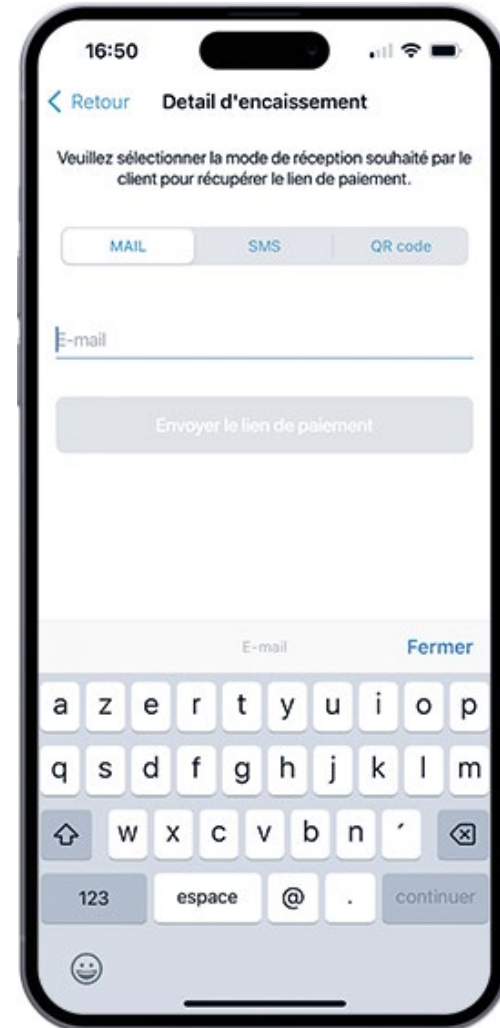
2 solutions possibles :

- Saisie directe du montant à encaisser
- Saisie du montant à payer en cliquant sur le lien « Utiliser la saisie avec panier »



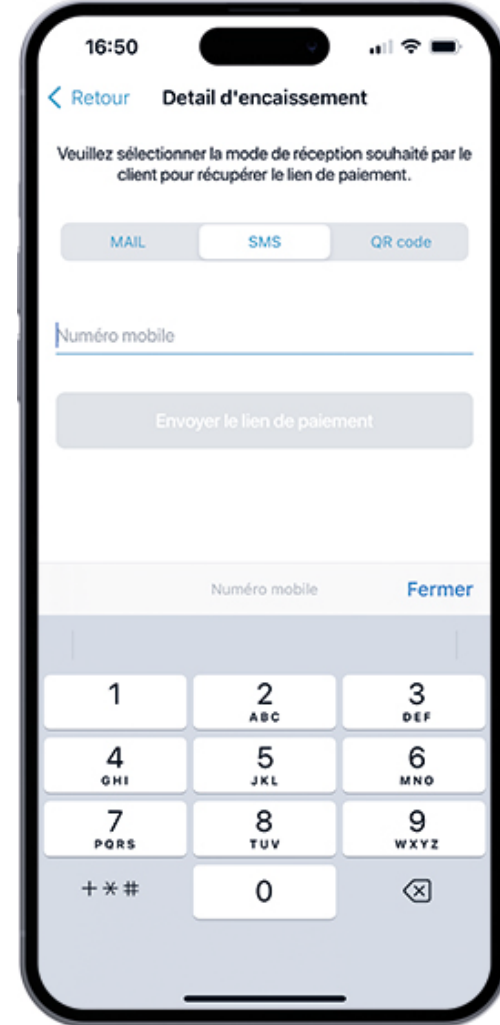
4.4 ENVOI DU LIEN DE PAIEMENT PAR EMAIL

Renseignez l'email de votre client pour envoyer le lien de paiement



4.4 ENVOI DU LIEN DE PAIEMENT PAR SMS

Renseignez le numéro de mobile de votre client pour envoyer le lien de paiement



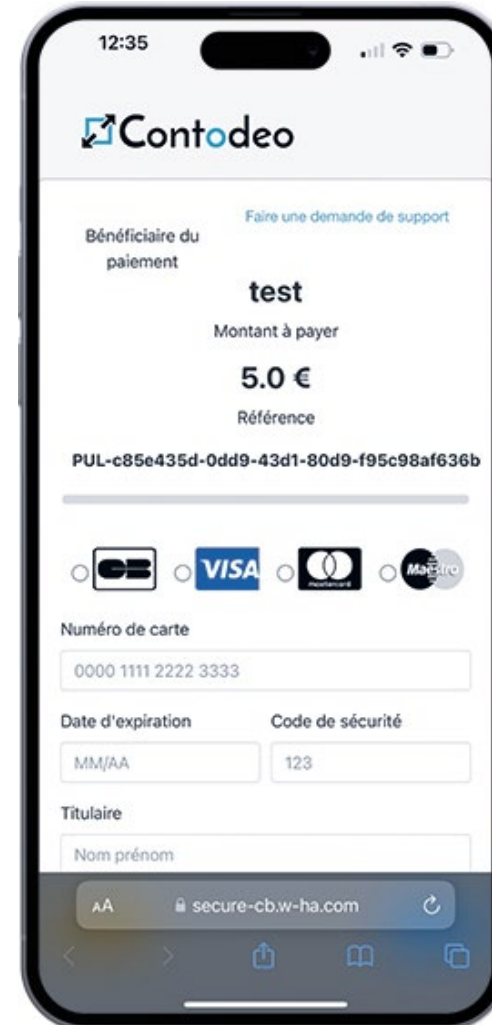
4.4 ENVOI DU LIEN DE PAIEMENT PAR QR CODE

Cliquez sur le bouton « Envoyer le lien de paiement » pour afficher le QR code que le client pourra scanner.



4.5 ENVOI DU LIEN DE PAIEMENT PAR QR CODE

Après avoir cliqué sur le lien de paiement reçu, votre client peut ainsi renseigner ses coordonnées bancaires sur l'écran affiché et procéder au paiement.



5.

HISTORIQUE DES PAIEMENTS CB EN PROXIMITE

5.1 VISUALISATION DE LA LISTE DES TRANSACTIONS

Depuis l'écran d'Accueil :

Appuyez sur le bouton « CB en proximité » en bas de l'écran.

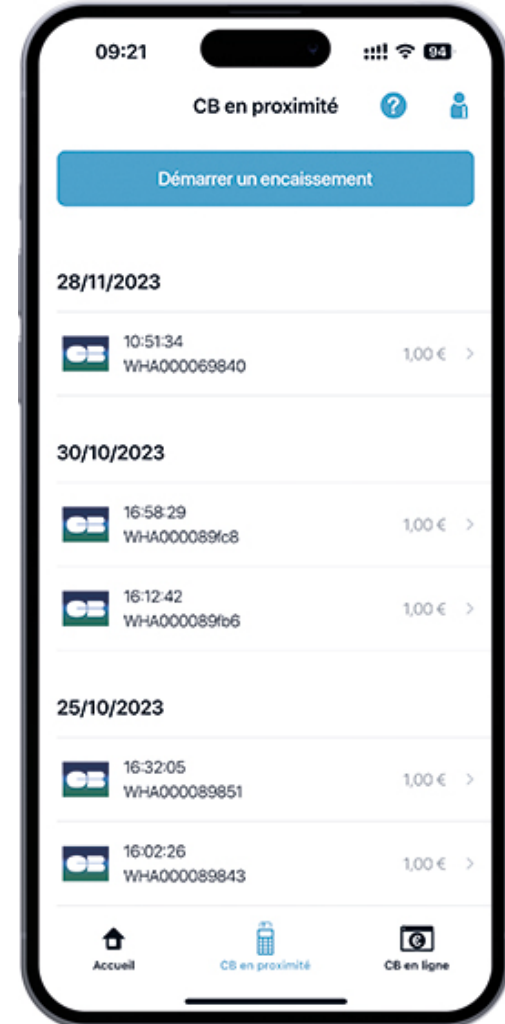
La liste des transactions est ordonnée par date.

Chaque entrée de la liste correspond à une transaction par carte bancaire, présentée avec :

- le type de carte
- la date
- le N° transaction (aussi appelé « référence d'archivage » de la transaction, une chaîne de caractères qui sert à identifier la transaction par carte bancaire de manière unique auprès du support technique)
- et le montant de la transaction.

Vous pouvez afficher le détail d'une transaction en sélectionnant la flèche '>' en bout de ligne.

***Note :** Les transactions ayant été annulées apparaissent avec un montant en grisé dans l'historique. L'annulation d'une transaction est détaillée dans la section 5.3.*



5.2 VISUALISATION DÉTAILLÉE D'UNE TRANSACTION

La vue 'Transaction' présente le détail de la transaction par carte bancaire avec les informations suivantes :

(comme dans la vue générale) : le type de carte, le montant de la transaction, la date, le N° transaction (la référence d'archivage de la transaction)

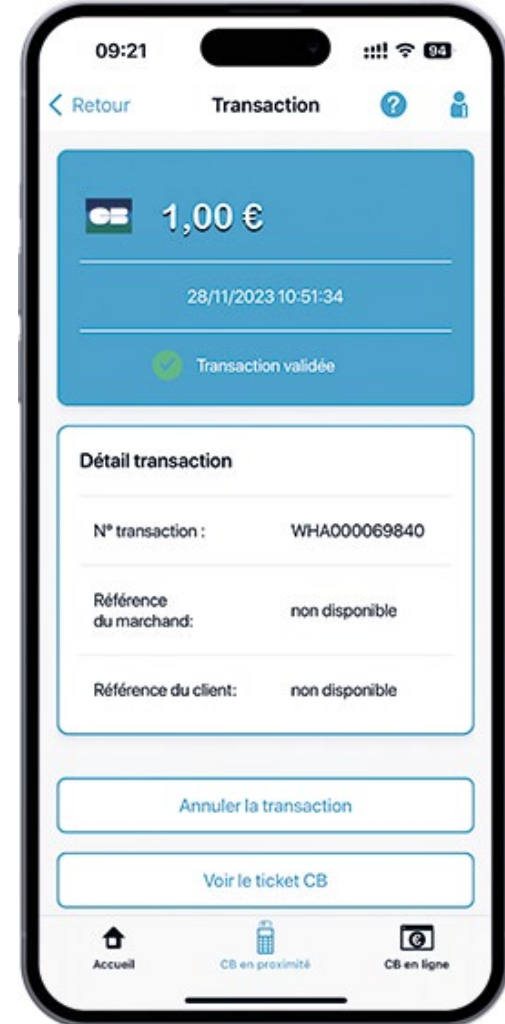
(informations supplémentaires) : l'état de la transaction, la référence (N° compte affaire et clé), la date, l'état, et le montant de la transaction.

Deux actions vous sont proposées :

Vous pouvez annuler la transaction le jour même avant minuit, en sélectionnant « ANNULER LA TRANSACTION ».

Vous pouvez aussi consulter le reçu électronique de la transaction, et réexpédier le reçu électronique par SMS ou e-mail (de la même façon que présenté en section 3.5 du présent manuel), en sélectionnant 'VOIR LE TICKET CB'.

Note : Selon la taille de l'écran de votre smartphone, il peut être nécessaire que vous fassiez défiler la page vers le bas pour visualiser les deux boutons.



5.3 ANNULATION D'UNE TRANSACTION (1/2)

L'application Contodeo vous permet de réaliser l'annulation d'une transaction de paiement par carte bancaire.

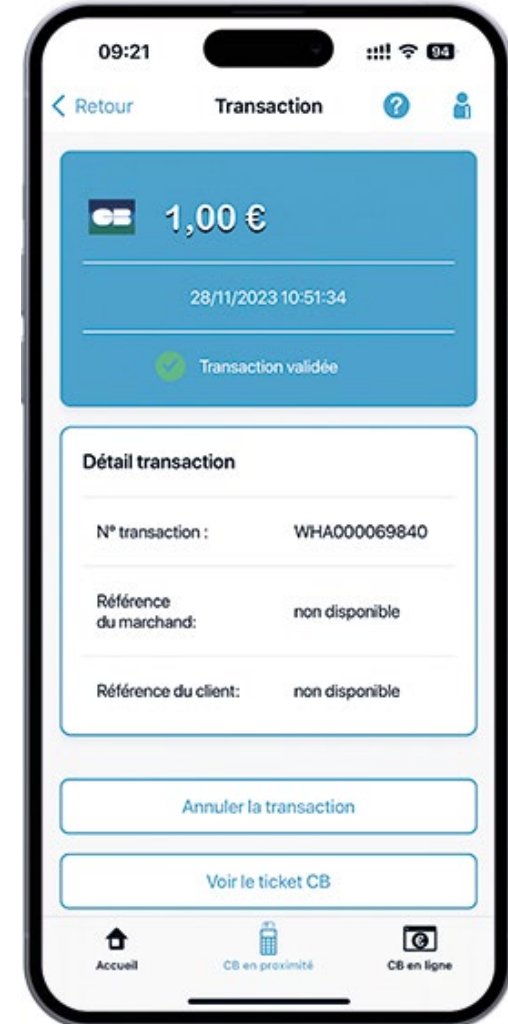
L'opération d'annulation se fait en présence du client, et nécessite la carte bancaire utilisée lors de la transaction initiale.

Munissez-vous de votre terminal

Condition à l'annulation d'une transaction :

Vous pouvez réaliser l'annulation d'une transaction de paiement par carte bancaire le jour même de la transaction, avant minuit.

Au-delà de ce délai, l'annulation n'est plus possible.



5.3 ANNULATION D'UNE TRANSACTION (2/2)

Sélectionnez 'ANNULER LA TRANSACTION'.

Saisissez le mot de passe de votre compte utilisé lors de la connexion.

Ensuite, l'application vous invite à insérer la carte bancaire initiale du client dans le terminal de paiement.

Insérez la carte bancaire utilisée lors de la transaction initiale dans la fente de lecture située sur la tranche basse du terminal de paiement, puce vers le haut.

La saisie du code confidentiel (PIN) de la carte n'est pas requise lors de l'annulation.

Sur le smartphone, un message vous invite à confirmer l'annulation de la transaction.

Appuyez sur 'OUI'.

L'opération est terminée. Le client est invité à retirer sa carte.

Un reçu électronique est mis à disposition en fin de parcours, et peut être expédié par SMS ou e-mail au client.



6.

HISTORIQUE DES PAIEMENTS CB EN LIGNE

6.1 VISUALISATION DE LA LISTE DES TRANSACTIONS

Depuis l'écran d'Accueil :

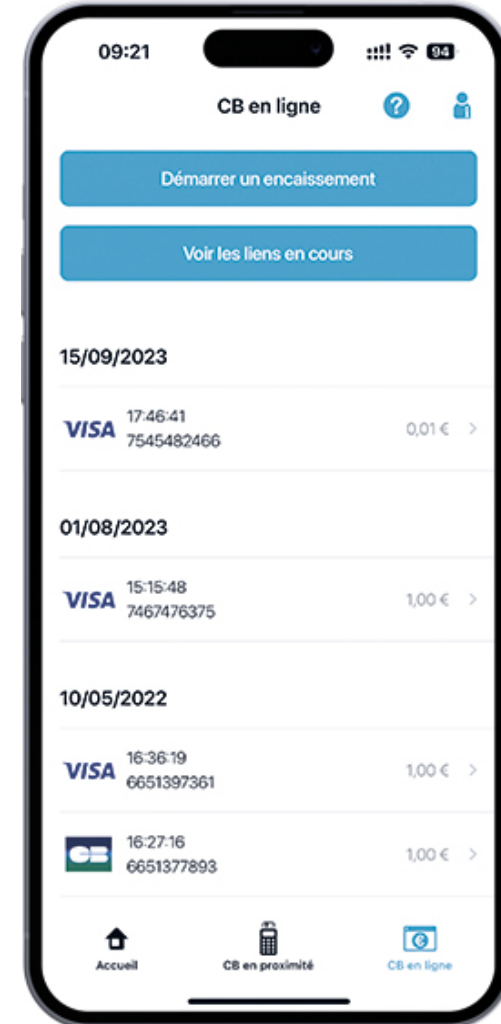
Appuyez sur le bouton « CB en ligne » en bas de l'écran.

La liste des transactions est ordonnée par date.

Chaque entrée de la liste correspond à une transaction par carte bancaire, présentée avec :

- le type de carte
- la date
- le N° transaction (aussi appelé « référence d'archivage » de la transaction, une chaîne de caractères qui sert à identifier la transaction par carte bancaire de manière unique auprès du support technique)
- et le montant de la transaction.

Vous pouvez afficher le détail d'une transaction en sélectionnant la flèche '>' en bout de ligne.



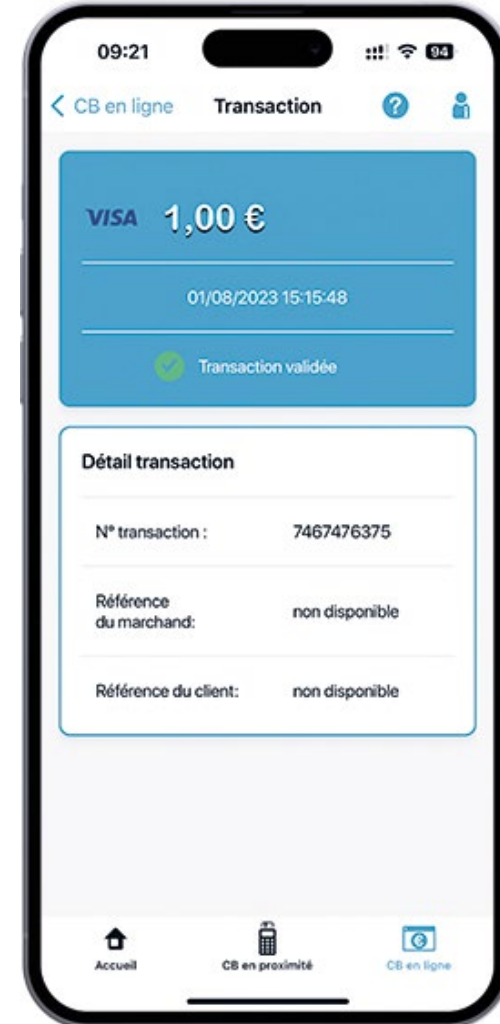
6.2 VISUALISATION DÉTAILLÉE D'UNE TRANSACTION

La vue 'Transaction' présente le détail de la transaction par carte bancaire avec les informations suivantes :

(comme dans la vue générale) : le type de carte, le montant de la transaction, la date, le N° transaction (la référence d'archivage de la transaction)

(informations supplémentaires) : l'état de la transaction, la référence (N° compte affaire et clé), la date, l'état, et le montant de la transaction.

Note : Selon la taille de l'écran de votre smartphone, il peut être nécessaire que vous fassiez défiler la page vers le bas pour visualiser les deux boutons.



7.

ASSISTANCE TECHNIQUE

7.1 ACCÈS AUX INFORMATIONS DE SUPPORT TECHNIQUE

Les informations dont vous avez besoin pour contacter l'assistance technique, ainsi qu'une base de connaissance sont disponibles dans la section « Support » Contodeo

Cet écran Assistance est accessible :

Dès l'écran d'Authentification, via le lien 'BESOIN D'AIDE ?' en bas à droite, juste au dessus du bouton 'SE CONNECTER'

Depuis l'écran d'Accueil : appuyez sur l'icône « ? » en haut à droite du bandeau de titre.

Pour une demande sur l'utilisation de votre terminal de paiement ou de votre application mobile Contodeo :

Contactez notre assistance téléphonique au :

09 77 40 47 38

(appel non surtaxé) disponible du lundi au samedi de 9h à 19h.



Merci

Contodeo est une marque déposée par la société W-HA.

31 place ronde

92800 Puteaux

<https://contodeo.com>

W-HA. Tous droits réservés.

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, transmise, transcrite, stockée dans un système d'extraction ou traduite dans une langue quelconque, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de W-HA. Toutes les informations confidentielles, brevets, droits de conception et tous les autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit contenus dans ce document demeurent et restent la propriété exclusive de W-HA. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et fiables. Cependant, aucune responsabilité n'est assumée par W-HA pour son utilisation ou pour toute violation des brevets ou autres droits de tiers résultant de son utilisation.

Toutes les autres marques commerciales appartiennent à leurs propriétaires respectifs.